

# Réunion du Conseil Municipal

Du 25 mai 2020 à 21 heures

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mai 2020, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Gaëtan CHASSANY, Cécile MONTEIL

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

## Ordre du jour

- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Fixation des indemnités du maire et des adjoints

### ➤ Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT).

### ***Résultat du premier tour de scrutin***

- |  |    |
|--|----|
| • Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote         | 0  |
| • Nombre de votants (enveloppes déposées)  | 11 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0  |
| • Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)                    | 1  |
| • Nombre de suffrages exprimés   | 10 |
| • Majorité absolue   | 6  |

Ont obtenu :

- M. CHASSANG Pierre : 10 (dix) voix

M. CHASSANG Pierre a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

## ➤ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le nouveau maire élu demande au conseil de fixer le nombre de poste d'adjoint en sachant que ce dernier ne peut pas dépasser 3 postes.

**Nombre de poste créée : 2**

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

Sous la présidence de M. CHASSANG Pierre élu maire, le conseil procède à l'élection des adjoints :

### Élection du premier adjoint

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	1
• Nombre de suffrages exprimés	10
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- FARGES André : 9 (neuf) voix
- DUMAZEL Serge : 1 (une) voix

M. FARGES André a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

### Élection du deuxième Adjoint

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

• Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
• Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
• Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
• Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral)	2
• Nombre de suffrages exprimés	9
• Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- CHASSANY Adeline : 9 (neuf) voix (9)

Mme CHASSANY Adeline a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

➤ Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Le maire donne lecture de la charte de l'élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller

➤ Fixation des indemnités du maire et des adjoints

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de fixer les indemnités de fonctions.

Il indique au conseil qu'il ne souhaite pas percevoir la totalité de son indemnité soit 25.50% de l'indice 1027 (991.80 € brut / mois) mais 22.2 %.

Il explique que pour les adjoints l'indemnité maximale est de 9.9 % de l'indice 1027 (385.05 € brut / mois) et demande au conseil de délibérer pour en fixer le montant.

– *Le conseil fixe l'indemnité des adjoints à 7.1 % de l'indice 1027*

*(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL